

Séance du 4 avril 2024

| | |
|-------------------------------------|----|
| Nombre de conseillers en exercice : | 33 |
| Présents : | 26 |
| Absents : | 7 |
| Procurations : | 3 |
| Votants : | 29 |

Les membres du Conseil Municipal de la commune d'Onet-le-Château se sont réunis le quatre avril deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, à la Maison des Associations, sur la convocation qui leur a été adressée le vingt-huit mars deux mille vingt-quatre par Monsieur Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire

Président : Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire d'Onet-le-Château

Présents : Christian MAZUC, Raymond BRALEY, Christine LATAPIE, Didier PIERRE, Sabine MIRAL, Jean-Philippe ABINAL, Gulistan DINCEL, Jean-Louis COSTE, Ludivine CHATELAIN-NOUIOUA, Michel SOULIÉ, Valérie ABADIE-ROQUES, Jacques DOUZIECH, Françoise VITIELLO, Jacky MAILLÉ, Rachida EL HAOUARI, Franck TOURNERET, Christian GIRAUD, Stanislas LIPINSKI, Dominique BEC, Fabienne VERNHES, Elisabeth GUIANCE, Mathieu GINESTET, Liliane MONTJAUX, Amar GUENDOUZI, Isabelle COURTIAL

Absents ayant donné pouvoir : Marie-Noëlle TAUZIN (pouvoir à Jean-Philippe KÉROSLIAN), Benjamin GOURDON (pouvoir à Didier PIERRE), Jean-Marc LACOMBE (pouvoir à Isabelle COURTIAL)

Absents excusés : Catherine COUFFIN, Hakim GACEM, Jean-Luc PAULAT, Virginie SEXTO

Secrétaire de séance : Dominique BEC

PACV/35-2024**Boulevard des Capucines : cession de foncier en vue de la construction d'un
Établissement Hospitalier pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)**

Vu l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération PACV/93-2023 prise par le Conseil Municipal en date 6 juillet 2023,

Vu l'avis unanimement favorable après examen des commissions en date du 25 mars 2024,

ENTENDU que par délibération en date du 6 juillet 2023, la cession d'une emprise estimée à 8 200 m² a été approuvée pour permettre la construction d'un EHPAD par l'UDSMA-Mutualité Française Aveyron.

CONSIDERANT qu'au cours des opérations préalables à la réalisation du document d'arpentage, des ouvrages ont été identifiés et ont conduit à modifier à la marge l'assiette foncière projetée de façon à les maintenir sur la partie restant à la commune.

ENTENDU que le document d'arpentage en cours de réalisation par Monsieur Cyril TEYSSEDRE, Géomètre-Expert à Rodez établira :

- une division conformément au plan de division joint à la présente délibération,
- une contenance arpentée du lot à 8 264 m².

ENTENDU que par suite à cette modification, la servitude de tour d'échelle n'a plus lieu d'être, la limite au droit de la parcelle BX n°321 étant fixée en retrait de cette dernière.

ENTENDU que cette vente sera soumise à la Taxe sur la Valeur Ajoutée sur prix total.

CONSIDERANT que le prix de ce foncier, issu du domaine privé communal, a été arrêté à 63 €/m³ Hors Taxe.

CONSIDERANT que le montant total de cette vente s'élèvera donc à 520 632 € HT (cinq cent vingts mille six cents trente-deux euros).

ENTENDU que les autres conditions approuvées aux termes de la délibération du 6 juillet 2023 restent inchangées.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix :

- approuve la modification de l'assiette foncière,
- approuve les conditions de cette cession telles que présentées ou rappelées dont notamment la fiscalité applicable,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente avec l'UDSMA-MFA et à accomplir toutes les formalités nécessaires à sa mise en œuvre.

Fait et délibéré à Onet-le-Château les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Jean-Philippe KÉROSLIAN

La Secrétaire de séance,

Dominique BEC

Certifiée exécutoire par M. le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le : - 8 AVR. 2024

Et de la publication le : - 8 AVR. 2024